

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 150 (2005)
Heft: 4-5

Artikel: Vivat DIPRA! : Des accents émus à... la voix qui traverse le béton
Autor: Pedrazzini, Dominic M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346494>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vivat DIPRA! Des accents émus à... la voix qui traverse le béton

Forum Fribourg, 19 novembre 2004: le colonel Rolet Loretan, chef de l'état-major du Conseil fédéral Division Presse et Radio, tient le rapport final de cette institution parfaitement et uniquement suisse, qui est appelée à disparaître.

■ Col Dominic M. Pedrazzini

Comment ne pas souligner le caractère emblématique d'un organisme où se sont trouvées réunies tant de compétences professionnelle et milicienne vouées à l'information et à la communication? En bref: un bureau permanent, un état-major, un régiment de milice, une association d'anciens. Journée mémorable donc, menée tambour battant devant un aréopage auguste, au terme de soixante-cinq ans d'éminents et loyaux services. Empreinte de patriotisme et d'intermèdes variés, la manifestation ne doit pas revêtir les fastes rigides et forcés d'un enterrement de première classe.

Quoique... la bière ne manque pas, le buffet n'est pas froid et les fleurs abondent en couronnes également dressées à la mémoire des vivants. La *défunte* recueille les condoléances sincères de la grande famille «Presse et radio», toutes générations confondues, encore sous le choc d'une mort quasi soudaine. En janvier 2002 la DIPRA se

portait à merveille, et le chef du Département de la défense relevait en ces lieux même, toute l'importance – fédérale – de sa mission, «(...) *parce qu'elle était apte à assurer avec compétence et engagement l'information de la population dans les situations les plus extrêmes; parce que l'information dans les situations de crises revêtait à ses yeux une importance sans cesse accrue*¹.» Or, le 25 juin 2003, l'alerte sexagénaire était déclarée perdue par la Faculté, non seulement atteinte par la limite d'âge du fonctionnariat, mais minée par «les grandes réformes» du ministère de la Défense et de la Protection de la population. Y suppléeraient à l'avenir d'autres canaux moyennant les réseaux civils existants. L'héritage technique et administratif, l'ensemble des infrastructures – et non des moindres – seraient liquidés ou transférés jusqu'à la fin de l'an 2005.

La boucle est-elle vraiment bouclée? Les menaces varient; elles reprennent souvent leur forme initiale de virulences bio-

logiques et sociales qui prévalent au déclin des civilisations. Elles préfigurent la phase suivante: la reconquête par les armes, généralement étrangères, des terrains perdus. Seuls nos oracles nous donnent du temps. Or, tout peut basculer sans préavis et l'aventure recommence! La DIPRA a-t-elle été victime d'un préjugé? Celui de l'opacité, du secret, lié à la censure et à la propagande officielle? Une «*organisation de l'ombre, mal connue, suscitant donc – forcément – une certaine méfiance auprès des milieux peu ou mal informés quant à sa nature et à sa mission.*» On peut en douter tant le travail, la conviction de ses membres, de ses chefs, se reflétait dans leurs interventions, leurs articles, leur image.

J'en veux pour preuve ultime un livre qui dépasse l'ouvrage de circonstance. Conçu et rédigé par des membres de l'EM CF DIPRA. *La voix qui traverse le béton* porte loin et fort². En préambule, Roy Oppenheim et Rolet Lorétan donnent le ton. Ils expliquent la nécessité pour

¹ Les citations sont tirées de l'allocution de M. Rolet Lorétan, chef d'état-major CF DIPRA, du 19 novembre 2004.

² Die Stimme, die durch Beton geht. La voix qui traverse le béton. Una voce que traversa il cemento. Stab BR APF und Verein der Ehemaligen der APF. Bern, BBL Verkauf Bundespublikationen, 2004, ISBN 3-85545-135-4.

la presse du *faire face* en temps de crise et les limites de leur ambition. Il ne s'agit pas d'un traité d'histoire mais d'un ouvrage collectif qui a sa place dans l'histoire des médias. Ce volume emprunte aux divers moyens d'information, non seulement la voix mais aussi la vision de ceux qui, de près ou de loin, ont œuvré à l'indépendance de la pensée du pays.



D. M.P.

Une période de service à la DIPRA dans les années 1980. Des têtes connues de la Télévision suisse romande Jacques Zanetta, Jean-Philippe Rapp, Claude Smadja et, à l'arrière-plan à droite, Eric Lehmann, actuel commandant de la police cantonale vaudoise.

Les militaires en service long

Les militaires en service long constituent le modèle de service le plus efficace qui permet de garantir la disponibilité de l'armée. Il est porteur de valeurs ajoutées pour l'armée, la Confédération, les cantons, l'économie, les soldats et les cadres. Son attrait a été renforcé; le nouveau modèle de service long en 300 jours, introduit en 2004, a été choisi par 1659 militaires, qui ne feront donc plus de cours de répétition et seront transférés dans la réserve. En d'autres termes, à la fin de l'année de leurs vingt ans, ces citoyens-soldats peuvent totalement se consacrer à leur vie professionnelle et familiale.

Il est aujourd'hui possible d'effectuer le service long au sein de diverses Armes: troupes d'aviation, troupes de défense contre avions, infanterie, sécurité militaire, troupes du génie, troupes de sauvetage (formations d'intervention d'aide en cas de catastrophe), troupes de la circulation et des transports, troupes sanitaires, exploration radio stratégique. Lors du premier lancement au début 2004, 435 recrues sont entrées en service et, pour l'ensemble de l'année, l'armée a compté 1659 militaires en service long. Leur nombre devrait encore augmenter en 2005 pour atteindre le nombre maximal de 2554 militaires. Au début, le service long n'était pas assez connu. C'est pourquoi la diffusion des informations ayant trait à ce modèle a été renforcée durant les journées d'information des cantons et lors du recrutement. Il existe également une homepage (www.durchdiener.ch)

Les militaires en service long suivent une instruction intensive afin de pouvoir effectuer, lors de la phase d'engagement, des missions essentielles de protection, de surveillance et d'appui en faveur de partenaires militaires ou civils ou accomplir au pied levé des engagements d'aide en cas de catastrophe. Des «avant-gardes» peuvent être sur place en quelques heures. Les partenaires civils se montrent très satisfaits de l'aide efficace et rapide des militaires en service long. Les formations en cours de répétition profitent aussi de ces militaires. Elles se voient déchargées de certains engagements subsidiaires et peuvent ainsi se concentrer sur leur tâche principale, l'instruction.

Les militaires en service long apprécient particulièrement les possibilités d'obtenir des certificats qu'ils peuvent utiliser dans la vie civile. Ce sont de réelles valeurs ajoutées que l'armée peut offrir aux jeunes et dont ces derniers peuvent tirer profit dans leur vie professionnelle.

Le concept «Service long» est maintenu tel quel, bien que diverses questions concernant l'avenir sont encore en suspens. Le quota des militaires en service long doit-il être augmenté? Des engagements à l'étranger sont-ils envisageables à l'avenir? Le remplacement du volontariat par un engagement obligatoire serait-il judicieux? Le cas des femmes est en revanche résolu: elles peuvent accomplir un service long.